



**SIVOM du canton d'Agde**

## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MERCREDI 19 FEVRIER 2025**

**18H30 – AGDE**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### PRESENTS : 22

**AGDE** : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT, BONNAFOUX

**BESSAN** : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX

**VIAS** : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES

**MONTAGNAC** : M. GUIRAO, Mme TOKOTO

**CASTELNAU DE GUERS** : M. MATEO

**MARSEILLAN** : MM. GASC, ARAGON

**FLORENSAC** : MM. TUYA, SEGHIER, Mme BENSIALI

**SAINT-PONS** : Mme PRADEL

**PORTIRAGNES** : M. FAURE

**AUMES** : Mme DURAND

**NEZIGNAN** : M. MARTINEZ

**NIZAS** : Mme SEMPERE

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2

**MARSEILLAN** : M. ROUVIER à M. GASC

**MONTAGNAC** : M. AUDOUI à M. GUIRAO

#### ABSENTS EXCUSES : 16

**AGDE** : M. BENTAJOU

**POMEROLS** : M. SICARD

**PEZENAS** : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO

**CAZOULS D'HERAULT** : M. LAMBIEZ

**LEZIGNAN LA CEBE** : M. BRIL

**PAULHAN** : Mmes DAVIT, LABORDA, M. ALEIX

**VIAS** : M. DAULIACH

**CAUX** : Mme SAUSSOL

**PINET** : Mme BASTOUL

**SAINT-THIBERY** : Mme OLIVE

**USCLAS** : M. RIGAUD

**TOURBES** : M. BOUISSEREN

#### SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2024

1°) Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1re classe au siège administratif à compter du 1er mars 2025

2°) Suppression d'un poste de Parcours Emploi Compétence et création d'un poste d'adjoint technique à la fourrière animale à compter du 15 mars 2025

3°) Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial

4°) Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2024

5°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2024

6°) Examen et vote du compte de gestion de l'année 2024

7°) Examen et vote du compte administratif de l'année 2024

8°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2025

9°) Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour l'année 2025 (Agde, Marseillan, Vias)

10°) Mise en place d'une carte de désignation d'une personne de confiance pour animal de compagnie

11°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 12 février 2025 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 19 février 2025, à 18h30, salle du conseil municipal de la ville d'Agde.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. André Albertos est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### **1°) Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe au siège administratif à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025**

Madame la Présidente informe l'assemblée que la fonctionnaire territoriale du siège administratif du Sivom remplit les conditions d'un avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025. Cet agent donnant entièrement satisfaction, le comité syndical est ainsi invité à :

- supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe
- créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet
- autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

### **2°) Suppression d'un poste de Parcours Emploi Compétence et création d'un poste d'adjoint technique à la fourrière animale à compter du 15 mars 2025**

Il est rappelé par Madame la Présidente la création d'un poste en qualité de Parcours Emploi Compétence (emploi aidé) à la fourrière animale à compter du 15 mars 2024. L'agent ayant donné entière satisfaction et celui-ci souhaitant poursuivre dans cet emploi, le comité syndical est ainsi invité à :

- supprimer un poste de Parcours Emploi Compétence
- créer un poste d'adjoint technique territorial, en le nommant stagiaire à temps complet
- autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

### **3°) Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial**

Compte tenu des décisions prises ci-dessus, Madame la Présidente indique qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde au 1<sup>er</sup> mars 2025 et au 15 mars 2025. Le comité syndical est appelé à valider les tableaux des effectifs ci-dessous.

#### **AU 1<sup>ER</sup> MARS 2025** **POSTES TITULAIRES POURVUS**

##### **Direction :**

Attaché Hors Classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Principal Territorial de 1 <sup>re</sup> classe titulaire, temps complet	1

##### **Fourrière animale :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>e</sup> classe, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	1

##### **Brigade d'enlèvement tags :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1
--	---

## POSTES NON TITULAIRES POURVUS

### **Fourrière animale :**

Agent de fourrière en contrat PEC, temps complet 1

## POSTE VACANT

### **Non affecté (pour remplacement éventuel) :**

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet 1

**AU 15 MARS 2025**

## POSTES TITULAIRES POURVUS

### **Direction :**

Attaché Hors Classe titulaire, temps complet 1

Adjoint Administratif Principal Territorial de 1<sup>re</sup> classe titulaire, temps complet 1

### **Fourrière animale :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet 1

Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe, temps complet 1

Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet 1

Adjoint Technique Territorial stagiaire, temps complet 1

### **Brigade d'enlèvement tags :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet 1

## POSTE VACANT

### **Non affecté (pour remplacement éventuel) :**

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet 1

Adopté à l'unanimité.

## **4°) Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2024**

Madame la Présidente rappelle que l'article 133 du code des marchés publics impose aux personnes publiques de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires. Il s'avère que pour le Sivom, cette liste est vierge de tout marché en 2024. Le comité syndical est invité à en prendre acte.

Adopté à l'unanimité.

## **5°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2024**

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Vice-Présidente chargée des Finances, laquelle présente les bilans financiers et ceux liés aux énergies de l'ensemble des services du Sivom pour l'année 2024. Comme de coutume, ces bilans permettent de déterminer les excédents ou déficits des différents services nécessaires au calcul des participations qui seront votées lors de la prochaine séance du comité syndical. L'ensemble des bilans permettent un échange avec l'assemblée. Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente et Monsieur le Directeur répondent à quelques questions des délégués.

A l'issue des échanges, les bilans de l'année 2024 sont adoptés à l'unanimité.

## **6°) Examen et vote du compte de gestion de l'année 2024**

Madame la Vice-Présidente chargée des Finances rappelle que le compte de gestion 2024 du Trésorier du SGC Littoral est le reflet exact du compte administratif du Sivom. Il convient pour le comité syndical de l'adopter.

Après échanges, le compte de gestion 2024 est adopté à l'unanimité.

## **7°) Examen et vote du compte administratif de l'année 2024**

A l'occasion de cette question, Madame la Présidente quitte la séance et laisse Madame la Vice-Présidente présenter le compte administratif du Sivom de l'année 2024.

Une présentation synthétique et un exemplaire condensé du compte administratif de l'année 2024 avaient été au préalable communiqués au comité syndical. Celui-ci est invité à adopter le compte administratif de l'année 2024 qui se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.008.336,15		76.023,03		1.084.359,18
Opérations de l'exercice	456.604,98	471.879,47	73.232,91	127.609,71	529.837,89	599.489,18
TOTAUX	456.604,98	1.480.215,62	73.232,91	203.632,74	529.837,89	1.683.848,36
Résultat de clôture						1.154.010,47
Restes à réaliser						0,00
RESULTATS DEFINITIFS						<b>1.154.010,47</b>

Adopté à l'unanimité.

## **8°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2025**

Madame la Présidente rejoint l'assemblée et présente le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2025. Celui-ci est l'occasion d'évoquer les projets en cours ou à venir du Sivom. La discussion s'engage avec les délégués présents sur la base des informations reposant sur l'état financier, budgétaire, patrimonial et des ressources humaines du Sivom.

Après les échanges et l'information donnée par M. le Directeur d'une augmentation sensible des participations pour l'année 2025 en raison des diverses augmentations attendues (stagiatisation d'un agent à la fourrière, augmentation de 3% du taux de la CNRACL, année pleine pour la brigade d'enlèvement des tags...), le Rapport d'orientations budgétaires de l'année 2025 est adopté à l'unanimité.

## **9°) Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour l'année 2025 (Agde, Marseillan, Vias)**

Madame la Présidente rappelle la délibération en date du 8 février 1995 par laquelle le comité syndical du Sivom a décidé que les pourcentages de participation aux remboursements des emprunts du centre de secours principal des sapeurs-pompiers (situé à Agde) seraient revus chaque année, en fonction des interventions des pompiers de l'année précédente.

Pour l'année 2025, en fonction des interventions 2024 communiquées par le Sdis du département de l'Hérault, il convient d'appliquer les pourcentages suivants :

AGDE : 71,75 %

MARSEILLAN : 16,24 %

VIAS : 12,01 %

A l'unanimité, le comité syndical valide cette répartition au titre de l'année 2025.

## 10°) Mise en place d'une carte de désignation d'une personne de confiance pour animal de compagnie

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Sivom du canton d'Agde est très impliqué dans le bien-être animal. Elle propose de créer une carte de désignation d'une personne de confiance pour un animal de compagnie dans le cas où un citoyen serait empêché de pouvoir lui donner les soins et l'attention nécessaires par exemple suite à une hospitalisation, une absence prolongée, une maladie...

Cette carte, ci-dessous présentée, permet au propriétaire de l'animal de désigner une personne qui prendra le relais. Elle sera imprimée par le Sivom et distribuée gratuitement aux communes adhérentes, lesquelles mettront ces cartes à disposition du public ou les diffuseront, par exemple, via leur centre communal d'action sociale.

M. GUIRAO invite le Sivom à pouvoir communiquer sur cette initiative par mail dans les mairies pour bien diffuser l'information. Adopté à l'unanimité.

 SIVOM SIVOM du canton d'Agde		TAMPON DE LA COMMUNE
<b>Désignation de personnes de confiance pour mon animal de compagnie</b>		
Dans toute situation d'urgence m'empêchant de rentrer chez moi (accident, maladie...), merci de contacter une des personnes listées au dos, elle prendra soin de mon animal pendant mon absence.		
<b>PROPRIÉTAIRE</b> (nom, prénom) : .....		
Adresse : .....		
.....		
<b>PERSONNES À CONTACTER</b>		
1 / Nom, prénom : .....		
Tél. : .....		
2 / Nom, prénom : .....		
Tél. : .....		

## 11°) Questions diverses

Aucune question n'a été posée par l'ensemble des délégués

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente remercie les délégués présents et leur donne rendez-vous le 5 mars, sur la commune de Vias, pour l'adoption du budget primitif 2025 et des participations de l'année pour les communes.

La séance est levée à 19h30.

  
Le Secrétaire de Séance,  
André ALBERTOS